

GOUVERNANCE

du Secours Catholique - Caritas France

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LA QUALITÉ DE MEMBRE

L'Assemblée générale comprend 183 membres répartis en trois catégories : 152 membres actifs – administrateurs personnes qualifiées, présidents et vice-présidents de Délégation, ainsi que 1 trésorier par région – 31 membres d'honneur. La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Tous les membres participent à l'Assemblée générale avec voix délibérative. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à main levée, à la majorité des membres présents ou représentés.

Le rapport annuel, les comptes ainsi que le projet de budget de l'exercice suivant, sont adressés chaque année à tous les membres de l'association appelés à délibérer en Assemblée générale.

Tous les administrateurs, présidents, vice-présidents, trésoriers sont inscrits dans une formation générale sur le Secours Catholique, sa mission, ses valeurs, sa pédagogie et son organisation.

LES ORGANES COLLÉGIAUX ÉLUS

Le Conseil d'administration est composé de 21 membres, tous bénévoles : 12 sont présidents ou vice-présidents de Délégation et 9 sont des personnalités qualifiées. Leur mandat est de trois ans renouvelable deux fois. Le Conseil se réunit onze fois par an. Son bureau comprend un président, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

L'aumônier général et le délégué général assistent aux séances du bureau et du Conseil d'administration, sans voix délibérative. Tout administrateur a pour mission de servir le bien commun et l'intérêt général de l'ensemble du Secours Catholique.

Le Conseil d'administration est l'organe d'orientation et de décision de l'association. Il choisit les membres de son Bureau. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et pour faire et autoriser tout actes et opérations nécessaires à la réalisation de son projet. Il en résulte que la tâche principale du Conseil d'administration est d'arrêter la politique générale du Secours Catholique en vue d'assurer « le rayonnement de la charité chrétienne » et de veiller à son application. Il conçoit, met en œuvre et évalue le plan stratégique de l'association, décide de son budget et en assure le suivi, exerce le contrôle interne de l'association.

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

LES COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs émettent des avis et recommandations sur la vie et les projets de l'association.

Le Comité stratégique a pour mission d'anticiper la réflexion sur les orientations stratégiques du Secours Catholique et de son réseau partenarial sur le long terme et de formuler toutes propositions avant présentation aux instances compétentes pour en débattre et en délibérer : comités appropriés, Conseil d'animation national (CAN), Conseil d'administration, Assemblée générale.

Les membres du Comité stratégique sont les membres du Bureau national et du Comité de direction du Secours Catholique. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité d'audit a pour mission de définir les objectifs et la méthodologie de l'audit et du contrôle interne, d'émettre un avis sur les comptes, sur les règles de gestion président à l'élaboration du compte d'emploi des ressources et sur l'information financière qui lui sont présentés lors de l'arrêté des comptes. Son rôle est également d'assurer la permanence des contrôles, au nom du Conseil d'administration et de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne ; à ce titre, il examine le programme d'intervention du Commissaire aux comptes, ses recommandations et la suite donnée, ainsi que les travaux du département Audit et contrôle interne et le suivi de leurs recommandations.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne en son sein le président et deux administrateurs. Le trésorier national en est membre de droit. Le délégué général assiste à ses réunions, ainsi que le Com-

missaire aux Comptes et le directeur Administration-Finances. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le Conseil d'animation national (CAN) est une instance consultative nationale avec un rôle de conseil pour la mise en œuvre du projet national du SCCF, auprès du Conseil d'Administration et des instances nationales de pilotage. Il est présidé par le président national et composé d'une soixantaine de membres engagés pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois : une vingtaine de membres ayant l'expérience de la précarité et engagés au sein des conseils d'animation en Délégation, une vingtaine de membres engagés dans l'animation (bénévoles référents et animateurs salariés de territoire, représentants Young Caritas, salariés administratifs) et une vingtaine de membres engagés dans la gouvernance (président, vice-président, délégué, trésorier, aumônier de Délégation et 6 membres des Directions du siège). Le délégué général, le délégué général adjoint et l'aumônier général participent aux débats. Le conseil d'animation national se réunit deux fois trois jours par an dans l'une des régions.

Le Comité de gouvernance partagée a pour objet de soutenir les initiatives visant à associer une plus large diversité d'acteurs, notamment ayant l'expérience de la précarité, aux processus de réflexion et de décision du SCCF, aux niveaux départemental, régional et national. Il recense les initiatives en cours, fixe les cadres d'expérimentation et veille à leur capitalisation, en lien étroit avec le CA et le CAN. Il est composé d'un membre du bureau du CA, de deux administrateurs, du délégué général, et de membres des Directions Coordination des Régions et Délégations, Engagement et Animation et Ressources Humaines. Il se réunit au moins trois fois par an.

Le Comité des nominations reçoit les candidats à un siège d'administrateur ou à une responsabilité de président ou de vice-président de Délégation, puis transmet les candidatures pour accord aux évêques concernés, avant homologation par le Conseil d'administration. Il reçoit également les présidents et vice-présidents dans le cadre du renouvellement de leur mandat, avant décision du Conseil d'administration. Il est composé du président national et de 4 administrateurs. Il se réunit en tant que de besoin.

Le Comité plaidoyer anticipe et coordonne les démarches de plaidoyer du SCCF et prend les décisions urgentes nécessaires. Il est composé du président national, des deux vice-présidents, du délégué général, du délégué général adjoint, du directeur Action et Plaidoyer France Europe, du directeur Communication-Générosité, des responsables

LIENS AVEC LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE (CEF)

Les présidents et vice-présidents de Délégation sont homologués par le Conseil d'administration après accord de l'évêque du diocèse concerné. Les administrateurs en qualité de personnalités qualifiées sont cooptés par le Conseil d'administration, après accord du conseil permanent de la CEF, puis élus par l'Assemblée générale.

Le président national est élu par le Conseil d'administration en son sein, parmi les candidats ayant fait l'objet de l'agrément du conseil permanent de la CEF. L'aumônier général est nommé par le Conseil permanent de la CEF. Le délégué général est nommé par le conseil d'administration sur une liste de candidats agréés par le conseil permanent de la CEF.

Des réunions de travail sont organisées régulièrement entre le secrétariat général de la CEF et le président national, le délégué général et l'aumônier général du Secours Catholique - Caritas France. ■

des relations institutionnelles et du plaidoyer international. Il se réunit chaque mois.

La Commission pré-CA France étudie de manière approfondie d'une part les projets de Délégation soumis à homologation du Conseil d'administration, d'autre part les projets immobiliers de Délégation (>50K€) soumis à délibération du CA. Elle est composée du trésorier national, de 3 administrateurs et des directeurs Action et Plaidoyer France Europe, Coordination des Régions et des Délégations et Administration-Finances, ainsi que des responsables des départements Projets, Immobilier et Juridique. Elle se réunit chaque mois.

La Commission pré-CA internationale étudie de manière approfondie les projets internationaux (>50K€) soumis à délibération du CA et délibère sur ceux dont le budget est compris entre 25K€ et 50K€. Elle est composée d'un vice-président du bureau du CA, de deux administrateurs, du directeur Action et Plaidoyer internationaux et du coordinateur international. Elle se réunit chaque mois.

Le Comité ressources prépare en amont du CA les orientations en matière de politique de développement des ressources, et assure le suivi de sa mise en œuvre. Il est composé d'un vice-président du bureau du CA, du trésorier national, de deux administrateurs, du délégué général, des directeur et directeur-adjoint de la Direction Communication-Générosité, du directeur Administration-Finances, du délégué général de la Fondation Caritas France. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité de trésorerie a pour mission de proposer au Conseil d'administration toutes mesures souhaitables pour gérer la trésorerie du Secours Catholique et pour réfléchir à des placements compatibles avec sa vocation caritative. Il est composé du président national, du trésorier national, de deux administrateurs désignés par le Conseil d'administration, du délégué général, du directeur Administration-Finances et du responsable de la trésorerie. Il se réunit au moins une fois par an. ■

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT ET CONTRÔLES

Le Commissaire aux Comptes procède à la certification des comptes annuels et présente en Assemblée générale son rapport sur les liens pouvant exister entre les administrateurs, les organismes pouvant bénéficier d'aides et les prestataires de services.

Le Don en confiance (Comité de la Charte) donne un agrément triennal sur le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, sur la rigueur de la gestion, sur la qualité de la communication et de la collecte de fonds et sur la transparence financière.

La Cour des Comptes peut être amenée à contrôler le Secours Catholique sur l'emploi des fonds reçus.

Audit interne : deux auditeurs internes contrôlent, avec le Commissaire aux Comptes, l'ensemble des Délégations, des antennes et des départements du siège national, environ tous les trois ans.

Tous les projets finançant une action à l'international et bénéficiant d'une subvention publique (Union européenne, ministère des Affaires étrangères, collectivités territoriales...) font l'objet d'un audit externe annuel.

Le Comité de direction a élaboré une cartographie des risques et un plan d'action pour 11 risques prioritaires identifiés ; ce plan d'action est suivi par le comité d'audit qui en rend compte au Conseil d'administration. ■

LA DIRECTION EXÉCUTIVE

Le Comité de direction a pour mission de préparer et de mettre en œuvre les décisions stratégiques du Conseil d'administration. Il développe une prospective globale, conçoit les stratégies d'actions, pilote la mise en œuvre des actions, veille à la cohérence et à la régulation des impulsions et veille à la cohérence de fonctionnement des différentes instances. Il est composé du délégué général, nommé par le Conseil d'administration sur une liste de candidats agréés par le conseil permanent de la CEF, d'un délégué général adjoint et de 7 directeurs nationaux, nommés par le délégué général après avis du Conseil d'administration. Le délégué général, le délégué général adjoint et les directeurs

sont salariés : les directeurs sont le directeur Action et Plaidoyer France Europe, le directeur engagement et animation, le directeur de la Coordination des Régions et Délégations, le directeur Action et Plaidoyer internationaux, le directeur Communication et Générosité, le directeur Administration-Finances, le directeur des Ressources humaines.

Le Comité de direction se réunit 2 fois par mois, et au cours de 2 séminaires de réflexion annuels. Le délégué général reçoit délégation de pouvoirs du Conseil d'administration et en délègue certains aux directeurs dans leurs domaines.

LE RÉSEAU CARITAS FRANCE

Le Réseau Caritas France a été créé par le Secours Catholique-Caritas France pour rassembler les organisations qu'il a contribué à créer ou qui partagent ses valeurs, finalités et principes d'action. Son but est de susciter l'innovation et la coopération alliant les compétences et les moyens de ses membres pour favoriser l'accompagnement global et la capacité d'agir des personnes vivant des situations de précarité ou d'exclusion. Il a aussi pour objectif d'éveiller à l'engagement solidaire et à la fraternité, d'agir sur les causes de la pauvreté. Quatre nouveaux membres ont rejoint le Réseau en 2018 : la Fédération Solidarauto, le Réseau Eco-Habitat, la foncière Chênelet et l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) Caritas Ile-de-France.

HÉBERGEMENT ET LOGEMENT

ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE



Créée en 1989, l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) a pour mission d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de mener vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de précarité, d'exclusion ou de handicap.

acsc.asso.fr

CARITAS HABITAT



Créée en 2015, Caritas Habitat est une société foncière destinée à faciliter l'accès à l'immobilier social et solidaire, tel que les logements sociaux, les maisons relais et les boutiques solidaires, par le recours à l'épargne solidaire.

www.caritashabitat.org

FONCIÈRE CHÊNELET

Créée en 2009 près de Calais, la Foncière Chênelet construit des logements sociaux de qualité à faibles charges pour les locataires, le plus souvent en territoires ruraux.

www.fonciere-chenelet.org

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE (AIS) CARITAS ILE-DE-FRANCE.

Fin 2018, le Secours Catholique et l'ACSC ont créé l'AIS Caritas (agence immobilière sociale) afin de permettre aux personnes d'accéder directement à un logement classique, sans passer par les étapes de l'hébergement d'urgence ou provisoire.

RÉSEAU ECO-HABITAT

Créée en 2014 à l'initiative des Délégations du Secours Catholique de Picardie, le Réseau Eco Habitat met en réseau des acteurs de terrain pour permettre à des ménages très modestes de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur habitat financés à 90 %.

www.reseau-ecohabitat.fr

EMPLOI ET INSERTION

TISSONS LA SOLIDARITÉ



Fondé en 2004 par le Secours Catholique-Caritas France, le réseau Tissons la solidarité regroupe aujourd'hui 70 entreprises et chantiers d'insertion par l'emploi.

www.tissonslasolidarite.fr

COMITÉ CHRÉTIEN DE SOLIDARITÉ AVEC LES CHÔMEURS ET LES PRÉCAIRES

Créé il y a plus de trente ans, le Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs et les précaires (CCSC) vise à maintenir l'attention sur les conséquences du chômage.

ccscfrance.com

FÉDÉRATION SOLIDARAUTO

Solidarauto est la marque de garages solidaires créés par des Délégations du Secours Catholique - Caritas France pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale par la vente de véhicules d'occasion, l'entretien, la réparation et la location de véhicules.

www.solidarauto.org

DÉVELOPPEMENT DE LA PHILANTHROPIE, INNOVATION, RECHERCHE

LA FONDATION CARITAS FRANCE



Créée par le Secours Catholique - Caritas France en 2009, la Fondation Caritas France encourage la philanthropie en abritant des fondations dédiées à la lutte contre la pauvreté, collecte des fonds pour soutenir des projets portés par le Secours Catholique - Caritas France et son réseau, et appuie la recherche et l'expérimentation.

www.fondationcaritasfrance.org

LA FONDATION JEAN RODHAIN



La Fondation Jean Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité au sens large, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans la recherche universitaire, développer le dialogue avec les acteurs de terrain à partir de la parole des pauvres.

www.fondationjeanrodhain.org

PRÉSENCE EN ALSACE

FÉDÉRATION DE CHARITÉ CARITAS ALSACE



Fondée en 1903 par monseigneur Paul Müller-Simonis, la Fédération de Charité Caritas Alsace exerce ses activités depuis plus de cent ans dans le diocèse de Strasbourg.

www.federation-de-charite.org

LE RÉSEAU CARITAS INTERNATIONALIS

Le Secours Catholique-Caritas France appartient au réseau **Caritas Internationalis**, confédération de 165 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. Caritas partage la mission de charité de l'Église. Caritas répond aux urgences, promeut un développement humain intégral et agit sur les causes de la pauvreté et des conflits. Les Caritas nationales sont autonomes sous l'autorité de leur conférence épiscopale mais elles sont associées au sein d'une même confédération, organe de l'Église universelle. **Caritas Europa** réunit 49 organisations Caritas, qui travaillent dans 46 pays européens. Ensemble, elles concentrent leurs mobilisations sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales, ainsi que sur la migration et l'asile. Basée à Bruxelles, Caritas Europa fait entendre la voix de ses membres devant les institutions européennes, les États membres de l'UE et beaucoup d'autres partenaires publics et privés. ■